



Alysea Luxembourg Les Soins

Société anonyme

**Comptes annuels et rapport du réviseur d'entreprises agréé
au 31 décembre 2024**

Table des matières

	Page
Rapport du réviseur d'entreprises agréé	1 - 3
Bilan	4 - 8
Compte de profits et pertes	9 - 10
Annexes	11 - 19

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

A l'Actionnaire unique de
Alysea Luxembourg Les Soins S.A.
48, Rue de Hellange
L-3327 Crauthem

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Alysea Luxembourg Les Soins S.A. (la « Société ») comprenant le bilan au 31 décembre 2024 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Société conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion est en concordance avec les comptes annuels et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Luxembourg, le 25 juin 2025

BDO Audit
Cabinet de révision agréé
représenté par

signé électroniquement
par :

Joseph Hobscheid

Helpdesk Comptes annuels :

Tél. : (+352) 247 88 494
 Email : centralebilans@statec.etat.lu

No. RCSL : B159837

Matricule : 2011 2205 889

Date d'entrée eCDF :

BILAN

Exercice du 01 01/01/2024 **au** 02 31/12/2024 (en 03 EUR)

Alysea Luxembourg Les Soins S.A.

48, Rue de Hellange
 L-3327 Crauthem

ACTIF

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capital souscrit non versé	1101	101	102
I. Capital souscrit non appelé	1103	103	104
II. Capital souscrit appelé et non versé	1105	105	106
B. Frais d'établissement	1107	107	108
C. Actif immobilisé	1109	1.392.292,81	1.190.353,64
I. Immobilisations incorporelles	1111	34.164,23	34.268,45
1. Frais de développement	1113		
2. Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été	1115	34.164,23	34.268,45
a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3	1117	34.164,23	34.268,45
b) créés par l'entreprise elle-même	1119		
3. Fonds de commerce, dans la mesure où il a été acquis à titre onéreux	1121		
4. Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours	1123		
II. Immobilisations corporelles	1125	1.348.872,65	1.146.829,26
1. Terrains et constructions	1127	86.004,40	116.055,82
2. Installations techniques et machines	1129	473.628,98	362.605,92

No. RCSL : B159837

Matricule : 2011 2205 889

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
3. Autres installations, outillage et mobilier	1131 <u>4c</u>	131 <u>332.152,96</u>	132 <u>352.455,02</u>
4. Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	1133 _____	133 <u>457.086,31</u>	134 <u>315.712,50</u>
III. Immobilisations financières	1135 _____	135 <u>9.255,93</u>	136 <u>9.255,93</u>
1. Parts dans des entreprises liées	1137 _____	137 _____	138 _____
2. Créances sur des entreprises liées	1139 _____	139 _____	140 _____
3. Participations	1141 _____	141 _____	142 _____
4. Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1143 _____	143 _____	144 _____
5. Titres ayant le caractère d'immobilisations	1145 _____	145 _____	146 _____
6. Autres prêts	1147 <u>5</u>	147 <u>9.255,93</u>	148 <u>9.255,93</u>
D. Actif circulant	1151 _____	151 <u>4.026.097,12</u>	152 <u>5.023.338,55</u>
I. Stocks	1153 _____	153 <u>46.777,12</u>	154 <u>35.601,93</u>
1. Matières premières et consommables	1155 _____	155 <u>46.777,12</u>	156 <u>35.601,93</u>
2. Produits en cours de fabrication	1157 _____	157 _____	158 _____
3. Produits finis et marchandises	1159 _____	159 _____	160 _____
4. Acomptes versés	1161 _____	161 _____	162 _____
II. Créances	1163 _____	163 <u>1.875.379,37</u>	164 <u>2.144.154,18</u>
1. Créances résultant de ventes et prestations de services	1165 _____	165 <u>953.195,30</u>	166 <u>974.512,33</u>
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1167 _____	167 <u>953.195,30</u>	168 <u>974.512,33</u>
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1169 _____	169 _____	170 _____
2. Créances sur des entreprises liées	1171 _____	171 _____	172 <u>8.489,42</u>
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1173 _____	173 _____	174 <u>8.489,42</u>
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1175 _____	175 _____	176 _____
3. Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1177 _____	177 _____	178 _____
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1179 _____	179 _____	180 _____
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1181 _____	181 _____	182 _____
4. Autres créances	1183 _____	183 <u>922.184,07</u>	184 <u>1.161.152,43</u>
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1185 _____	185 <u>922.184,07</u>	186 <u>1.161.152,43</u>
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1187 _____	187 _____	188 _____

No. RCSL : B159837

Matricule : 2011 2205 889

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
III. Valeurs mobilières	1189	189	190
1. Parts dans des entreprises liées	1191	191	192
2. Actions propres ou parts propres	1209	209	210
3. Autres valeurs mobilières	1195	195	196
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	1197	197 2.103.940,63	198 2.843.582,44
E. Comptes de régularisation	1199	199 97.144,24	200 72.437,56
TOTAL DU BILAN (ACTIF)		201 5.515.534,17	202 6.286.129,75

No. RC SL : B159837

Matricule : 2011 2205 889

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capitaux propres	1301	<u>879.407,03</u>	<u>992.033,05</u>
I. Capital souscrit	1303 <u>6</u>	<u>31.000,00</u>	<u>31.000,00</u>
II. Primes d'émission	1305 <u>8</u>	<u>3,05</u>	<u>-1.234.634,57</u>
III. Réserve de réévaluation	1307		
IV. Réserves	1309	<u>3.100,00</u>	<u>3.100,00</u>
1. Réserve légale	1311 <u>7</u>	<u>3.100,00</u>	<u>3.100,00</u>
2. Réserve pour actions propres ou parts propres	1313		
3. Réserves statutaires	1315		
4. Autres réserves, y compris la réserve de juste valeur	1429		
a) autres réserves disponibles	1431		
b) autres réserves non disponibles	1433		
V. Résultats reportés	1319 <u>8</u>		<u>1.234.634,57</u>
VI. Résultat de l'exercice	1321 <u>8</u>	<u>845.303,98</u>	<u>957.933,05</u>
VII. Acomptes sur dividendes	1323		
VIII. Subventions d'investissement en capital	1325		
B. Provisions	1331 <u>9</u>	<u>1.379.198,19</u>	<u>1.713.705,07</u>
1. Provisions pour pensions et obligations similaires	1333		
2. Provisions pour impôts	1335		
3. Autres provisions	1337	<u>1.379.198,19</u>	<u>1.713.705,07</u>
C. Dettes	1435	<u>3.256.928,95</u>	<u>3.580.391,63</u>
1. Emprunts obligataires	1437		
a) Emprunts convertibles	1439		
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1441		
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1443		
b) Emprunts non convertibles	1445		
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1447		
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1449		
2. Dettes envers des établissements de crédit	1355		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1357		
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1359		

No. RCSL : B159837

Matricule : 2011 2205 889

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
3. Acomptes reçus sur commandes pour autant qu'ils ne sont pas déduits des stocks de façon distincte	1361	361	362
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1363	363	364
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1365	365	366
4. Dettes sur achats et prestations de services	1367	367 892.126,74	368 796.788,09
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1369	369 892.126,74	370 796.788,09
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1371	371	372
5. Dettes représentées par des effets de commerce	1373	373	374
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1375	375	376
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1377	377	378
6. Dettes envers des entreprises liées	1379	379 939.929,15	380 842.256,43
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1381	381 939.929,15	382 842.256,43
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1383	383	384
7. Dettes envers des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1385	385	386
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1387	387	388
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1389	389	390
8. Autres dettes	1451	451 1.424.873,06	452 1.941.347,11
a) Dettes fiscales	1393	393 738.053,03	394 1.201.265,98
b) Dettes au titre de la sécurité sociale	1395	395 570.486,44	396 603.458,61
c) Autres dettes	1397	397 116.333,59	398 136.622,52
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1399	399 116.333,59	400 136.622,52
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1401	401	402
D. Comptes de régularisation	1403	403	404
TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)	405	5.515.534,17	6.286.129,75

Helpdesk Comptes annuels :

Tél. : (+352) 247 88 494
 Email : centralebilans@statec.etat.lu

No. RCSL : B159837

Matricule : 2011 2205 889

Date d'entrée eCDF :

COMPTE DE PROFITS ET PERTESExercice du ⁰¹ 01/01/2024 au ⁰² 31/12/2024 (en ⁰³ EUR)

Alysea Luxembourg Les Soins S.A.

48, Rue de Hellange
 L-3327 Crauthem

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
1. Chiffre d'affaires net	1701 <u>11</u>	701 <u>19.954.623,66</u>	702 <u>19.377.891,10</u>
2. Variation du stock de produits finis et en cours de fabrication	1703 _____	703 _____	704 _____
3. Travaux effectués par l'entreprise pour elle-même et portés à l'actif	1705 _____	705 _____	706 _____
4. Autres produits d'exploitation	1713 _____	713 <u>616.809,79</u>	714 <u>1.132.658,52</u>
5. Matières premières et consommables et autres charges externes	1671 _____	671 <u>-7.000.750,34</u>	672 <u>-7.235.756,31</u>
a) Matières premières et consommables	1601 _____	601 <u>-1.494.641,30</u>	602 <u>-1.752.914,63</u>
b) Autres charges externes	1603 <u>12</u>	603 <u>-5.506.109,04</u>	604 <u>-5.482.841,68</u>
6. Frais de personnel	1605 <u>13</u>	605 <u>-11.624.780,67</u>	606 <u>-11.099.769,59</u>
a) Salaires et traitements	1607 _____	607 <u>-10.252.608,44</u>	608 <u>-9.764.418,41</u>
b) Charges sociales	1609 _____	609 <u>-1.372.172,23</u>	610 <u>-1.335.351,18</u>
i) couvrant les pensions	1653 _____	653 <u>-844.734,87</u>	654 <u>-798.239,38</u>
ii) autres charges sociales	1655 _____	655 <u>-527.437,36</u>	656 <u>-537.111,80</u>
c) Autres frais de personnel	1613 _____	613 _____	614 _____
7. Corrections de valeur	1657 _____	657 <u>-287.939,53</u>	658 <u>-249.561,85</u>
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	1659 _____	659 <u>-287.939,53</u>	660 <u>-249.561,85</u>
b) sur éléments de l'actif circulant	1661 _____	661 _____	662 _____
8. Autres charges d'exploitation	1621 _____	621 <u>-562.675,97</u>	622 <u>-641.915,41</u>

No. RCSL : B159837

Matricule : 2011 2205 889

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
9. Produits provenant de participations	1715	715	716
a) provenant d'entreprises liées	1717	717	718
b) provenant d'autres participations	1719	719	720
10. Produits provenant d'autres valeurs mobilières, d'autres titres et de créances de l'actif immobilisé	1721	721	722
a) provenant d'entreprises liées	1723	723	724
b) autres produits ne figurant pas sous a)	1725	725	726
11. Autres intérêts et autres produits financiers	1727	727 <u>11.315,97</u>	728
a) provenant d'entreprises liées	1729	729	730
b) autres intérêts et produits financiers	1731	731 <u>11.315,97</u>	732
12. Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	1663	663	664
13. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant	1665	665	666
14. Intérêts et autres charges financières	1627	627 <u>-1.159,77</u>	628
a) concernant des entreprises liées	1629	629 <u>-744,00</u>	630
b) autres intérêts et charges financières	1631	631 <u>-415,77</u>	632
15. Impôts sur le résultat	1635	635 <u>-255.544,16</u>	636 <u>-323.798,41</u>
16. Résultat après impôts sur le résultat	1667	667 <u>849.898,98</u>	668 <u>959.748,05</u>
17. Autres impôts ne figurant pas sous les postes 1. à 16.	1637	637 <u>-4.595,00</u>	638 <u>-1.815,00</u>
18. Résultat de l'exercice	1669	669 <u>845.303,98</u>	670 <u>957.933,05</u>

Alysea Luxembourg Les Soins
Société anonyme
Annexes
au 31 décembre 2024

Note 1 – Généralités

Alysea Luxembourg Les Soins S.A. (ci-après la “Société”) a été constituée le 22 mars 2011 sous la forme d’une société anonyme de droit luxembourgeois pour une durée illimitée. Le siège social est établi au 48, rue de Hellange, L-3327 Crauthem. La Société est inscrite au registre du commerce et des sociétés du Grand-Duché de Luxembourg dans la rubrique B sous le numéro 159.837.

L’exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

La Société a pour objet social les prestations d'aide et de soins pour personnes âgées et/ou dépendantes en milieu stationnaire ou en réseau ambulatoire. La Société peut par ailleurs procéder à toutes opérations commerciales, immobilières et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social ou susceptibles de favoriser son développement. La Société peut aussi prêter son assistance à toutes opérations commerciales, immobilières et financières au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

La Société est incluse dans les comptes consolidés d'INVESTCO EMERA constituant l'ensemble le plus grand d'entreprises dont la Société fait partie. Les comptes consolidés sont disponibles au siège d'INVESTCO EMERA sise au 5, rue de Monttessuy, 75007 Paris, France.

Note 2 - Principes, règles et méthodes d'évaluation

2.1 Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'aux pratiques comptables généralement admises au Luxembourg, selon la méthode du coût historique, d'après la loi du 30 juillet 2013. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

2.2 Principales règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation adoptées par la Société sont les suivantes :

2.2.1 Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont directement pris en charge dans le compte de profits et pertes.

2.2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires ou au coût de revient, déduction faite des amortissements et corrections de valeur cumulés. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister. Les immobilisations incorporelles sont amorties sur base de leurs durées d'utilisation estimées. Les taux et les méthodes d'amortissement appliqués sont les suivants :

	Taux d'amortissement	Méthode d'amortissement
Licences	33,33%	Linéaire

Alysea Luxembourg Les Soins
Société anonyme
Annexes
au 31 décembre 2024
(suite)

2.2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition qui comprend les frais accessoires ou au coût de revient, déduction faite des amortissements et corrections de valeur cumulés. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister. Les immobilisations corporelles sont amorties sur base de leurs durées d'utilisation estimées. Les taux et les méthodes d'amortissement appliqués sont les suivants :

	Taux d'amortissement	Méthode d'amortissement
Installations générales	20%	Linéaire
Installations techniques et Machines	10 - 20%	Linéaire
Matériel informatique	33,33% - 25%	Linéaire
Outillage, mobilier et autres installations	20% - 25%	Linéaire

2.2.4 Stocks

Les stocks de matières premières et consommables : Les stocks de matières premières et consommables sont évalués au plus bas du prix d'acquisition déterminé sur la base des prix "premier entré premier sorti" (FIFO) ou de leur valeur de réalisation. Une correction de valeur est enregistrée lorsque le prix du marché est inférieur au prix d'acquisition. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Les stocks de produits finis sont évalués au plus bas de leur coût de revient comprenant le prix d'acquisition des matières et consommables, les coûts directs de production. Une correction de valeur est enregistrée lorsque le prix du marché est inférieur au prix d'acquisition. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.2.5 Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

2.2.6 Conversion des comptes en devises

La Société tient sa comptabilité en euro (EUR) et les comptes annuels sont exprimés dans cette devise. Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'euro sont enregistrées en euro au cours de change en vigueur à la date de transaction. Les immobilisations exprimées dans une devise autre que l'euro sont converties en euro au cours de change historique en vigueur au moment de la transaction. A la date de clôture, ces immobilisations restent converties au cours de change historique.

Alysea Luxembourg Les Soins
Société anonyme
Annexes
au 31 décembre 2024
(suite)

Les postes de l'actif autres que les immobilisations exprimées dans une autre devise que l'euro sont valorisés individuellement au plus bas de leur valeur convertie au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la clôture du bilan. Les postes du passif autres que les immobilisations exprimées dans une autre devise que l'euro sont valorisés individuellement au plus haut de leur valeur convertie au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la clôture du bilan. Seules les pertes de change non réalisées sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes. Les gains de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation.

2.2.7 Comptes de régularisation – actif

Ce poste comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

2.2.8 Provisions

A la clôture de chaque exercice, des provisions sont constituées pour couvrir les risques et charges prévisibles quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance.

2.2.9 Dettes

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

2.2.10 Comptes de régularisation – passif

Ce poste comprend les produits perçus durant l'exercice et qui sont imputables à un exercice ultérieur.

2.2.11 Montant net du chiffre d'affaires

Le montant net du chiffre d'affaires comprend les montants résultant de la vente des produits et de la prestation des services correspondant aux activités ordinaires de la Société, déduction faite des réductions sur ventes.

Alysea Luxembourg Les Soins
Société anonyme
Annexes
au 31 décembre 2024
(suite)

Note 3 - Immobilisations incorporelles

Les mouvements sur l'exercice se présentent comme suit :

	Licences EUR
Valeurs brutes au début de l'exercice	291 027,18
Entrées au cours de l'exercice	18 879,12
Sorties au cours de l'exercice	-
Transferts de l'exercice	-
Valeurs brutes à la fin de l'exercice	309 906,30
Corrections de valeur au début de l'exercice	(256 758,73)
Dotations de l'exercice	(18 983,34)
Reprises de l'exercice	-
Transferts de l'exercice	-
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	(275 742,07)
Valeurs nettes à la fin de l'exercice	34 164,23
Valeurs nettes à la fin de l'exercice précédent	34 268,45

Note 4a - Terrains et constructions

Les mouvements sur l'exercice se présentent comme suit :

	Installations générales EUR
Valeurs brutes au début de l'exercice	383 967,93
Entrées au cours de l'exercice	-
Sorties au cours de l'exercice	-
Transferts de l'exercice	-
Valeurs brutes à la fin de l'exercice	383 967,93
Corrections de valeur au début de l'exercice	(267 912,11)
Dotations de l'exercice	(30 051,42)
Reprises de l'exercice	-
Transferts de l'exercice	-
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	(297 963,53)
Valeurs nettes à la fin de l'exercice	86 004,40
Valeurs nettes à la fin de l'exercice précédent	116 055,82

Alysea Luxembourg Les Soins
Société anonyme
Annexes
au 31 décembre 2024
(suite)

Note 4b - Installations techniques et machines

Les mouvements sur l'exercice se présentent comme suit :

	Installations techniques EUR	Machines EUR	Total EUR
Valeurs brutes au début de l'exercice	675 144,48	851 612,24	1 526 756,72
Entrées au cours de l'exercice	201 643,66	35 173,40	236 817,06
Sorties au cours de l'exercice	-	-	-
Transferts de l'exercice	-	-	-
Valeurs brutes à la fin de l'exercice	876 788,14	886 785,64	1 763 573,78
Corrections de valeur au début de l'exercice	(492 824,32)	(671 326,48)	(1 164 150,80)
Dotations de l'exercice	(85 192,56)	(40 601,44)	(125 794,00)
Reprises de l'exercice	-	-	-
Transferts de l'exercice	-	-	-
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	(578 016,88)	(711 927,92)	(1 289 944,80)
Valeurs nettes à la fin de l'exercice	298 771,26	174 857,72	473 628,98
Valeurs nettes à la fin de l'exercice précédent	182 320,16	180 285,76	362 605,92

Alysea Luxembourg Les Soins
Société anonyme
Annexes
au 31 décembre 2024
(suite)

Note 4c - Autres installations, outillage et mobilier

Les mouvements sur l'exercice se présentent comme suit :

	Matériel de transport EUR	Outillage EUR	Mobilier EUR	Matériel informatique EUR	Autres installations EUR	Total EUR
Valeurs brutes au début de l'exercice	5 400,00	121 312,03	1 599 467,63	349 887,94	129 945,19	2 206 012,79
Entrées au cours de l'exercice	-	1 220,58	956,59	90 631,54	-	92 808,71
Sorties au cours de l'exercice	-	-	-	-	-	-
Transferts de l'exercice	-	-	-	-	-	-
Valeurs brutes à la fin de l'exercice	5 400,00	122 532,61	1 600 424,22	440 519,48	129 945,19	2 298 821,50
Corrections de valeur au début de l'exercice	(5 400,00)	(116 929,73)	(1 300 560,56)	(309 371,74)	(121 295,74)	(1 853 557,77)
Dotations de l'exercice	-	(1 604,11)	(71 964,55)	(37 038,86)	(2 503,25)	(113 110,77)
Reprises de l'exercice	-	-	-	-	-	-
Transferts de l'exercice	-	-	-	-	-	-
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	(5 400,00)	(118 533,84)	(1 372 525,11)	(346 410,60)	(123 798,99)	(1 966 668,54)
Valeurs nettes à la fin de l'exercice	-	3 998,77	227 899,11	94 108,88	6 146,20	332 152,96
Valeurs nettes à la fin de l'exercice précédent	-	4 382,30	298 907,07	40 516,20	8 649,45	352 455,02

Alysea Luxembourg Les Soins
Société anonyme
Annexes
au 31 décembre 2024
(suite)

Note 5 – Autres Prêts

Au 31 décembre 2024, les autres prêts, se composent des dépôts de garantie pour un montant de EUR 9 255,93 (2023 : EUR 9 255,93).

Note 6 - Capital souscrit

	2024	2023
	EUR	EUR
Capital souscrit	31 000,00	31 000,00

Au 31 décembre 2024, le capital souscrit s'élève à EUR 31,000 et est représenté par 310 actions d'une valeur nominale de EUR 100 chacune, libérées à 100%.

Note 7 - Réserve légale

Selon la législation en vigueur, il doit être constaté annuellement sur les bénéfices nets, après absorption des pertes reportées éventuelles, un prélèvement de 5% affecté à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint 10% du capital social. La réserve légale ne peut être distribuée.

Note 8 - Mouvements de l'exercice sur les postes de "réserves" et "résultats"

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

	Réserve légale EUR	Primes d'émission	Résultats reportés EUR	Résultat de l'exercice EUR
Au début de l'exercice	3 100,00	(1 234 634,57)	1 234 634,57	957 933,05
Mouvements de l'exercice				
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	1 234 637,62	(1 234 634,57)	(957 933,05)
Résultat de l'exercice			-	845 303,98
A la fin de l'exercice	3 100,00	3,05	-	845 303,98

Note 9 - Provisions

Au 31 décembre 2024, les provisions, se composent principalement des provisions pour risque de remboursement à la CNS d'un montant de EUR 286 365,00 (2023 : EUR 682 346,00) ainsi qu'une provision sur l'impact lié aux mesures concernant l'organisation du temps de travail pour un montant de EUR 616 011,73 (2023 : EUR 646 606,87)

Alysea Luxembourg Les Soins
Société anonyme
Annexes
au 31 décembre 2024
(suite)

Note 10 - Dettes envers des entreprises liées

Au 31 décembre 2024, les dettes envers des entreprises liées, se composent principalement d'une dette non assortie de garanties envers la société mère d'un montant de EUR 939 929,15 (2023 : EUR 839 386,43)

Note 11 - Montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se ventile comme suit par catégorie d'activité :

	2024	2023
	EUR	EUR
Services de restauration	118 989,19	118 423,82
Service d'hébergement	8 030 461,40	7 802 694,70
Prestations d'aides et de soins (*)	11 271 688,21	10 838 317,51
Divers	533 484,86	618 455,07
	<u>19 954 623,66</u>	<u>19 377 891,10</u>

(*) suite à la réforme de l'assurance dépendance avec effet au 1er janvier 2018. Nous avons doté au cours des années précédentes une provision pour couvrir le risque de remboursement à la CNS (voir note 10) dont la reprise des éventuelles provisions excédentaires est reprise en autres produits d'exploitation.

Note 12 - Autres charges externes

Au 31 décembre 2024, les autres charges externes se composent comme suit :

	2024	2023
	EUR	EUR
Locations immobilières	2 466 564,40	2 377 712,89
Autres locations	88 972,09	75 388,39
Entretien et réparations	701 073,70	625 209,60
Maintenance	235 727,95	196 526,37
Services d'aide et de soins	113 055,41	108 852,63
Frais professionnels (Frais de gestion groupe, honoraires)	1 151 045,10	1 025 902,06
Frais de télécommunication et postaux	25 388,06	27 084,88
Frais de personnel intérimaire	427 781,42	810 850,72
Frais de formation et de documentation	64 705,76	42 222,85
Publicité	80 372,83	73 203,66
Autres charges	151 422,32	121 230,71
	<u>5 506 109,04</u>	<u>5 482 841,68</u>

Note 13 - Frais de personnel

La Société a employé 143,41 personnes équivalent temps plein en moyenne au cours de l'exercice 2024 (2023 : 141,70 personnes).

Alysea Luxembourg Les Soins
Société anonyme
Annexes
au 31 décembre 2024
(suite)

Note 14 – Impôts

La Société est soumise à tous les impôts en vigueur au Luxembourg concernant les sociétés commerciales.

Note 15 - Rémunération, avances et crédits alloués aux membres des organes d'administration ou de surveillance

Aucune rémunération n'a été accordée aux membres du conseil d'administration, De même, aucune avance ni crédit n'a été accordé aux membres des organes d'administration et de surveillance.

Note 16 – Evènements post-clôture

Aucun événement post-clôture susceptible de remettre en cause l'image fidèle des comptes au 31 décembre 2024 n'est survenu.

Note 17 – Engagements hors-bilan

Le 10 février 2021 la Société a signé un bail pour une durée de 18 ans jusqu'au 09 février 2039 renouvelable pour 2 périodes successives de 9 ans.